

# AFER INFLATION MONDE

## Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **ABEILLE VIE - ABEILLE EPARGNE RETRAITE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Afer Inflation Monde

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0013498532	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.	Une part	Pas de minimum
I	FR0013498540	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100.000 euros	Réservée aux OPC et mandats gérés par la société de gestion.	1.000.000 euros	Pas de minimum

## Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de trois ans, une performance annuelle supérieure au taux ESTER + 2% pour les parts A et ESTER + 2,75% pour les parts I, après prise en compte des frais courants, en tirant principalement profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation des pays développés.

## Indicateur de référence

Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

## Stratégie d'investissement

### Stratégie utilisée :

Les stratégies mises en place auront principalement pour objectif de tirer profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation ainsi que de la déformation des courbes de taux et d'inflation, et de s'exposer à d'autres classes d'actifs sensibles à l'inflation (matières premières et actions) dans une optique de diversification.

Le portefeuille sera diversifié dans sa construction et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs, d'exposition géographique et de sélection des valeurs.

A ce titre le portefeuille pourra être investi en direct ou au travers d'OPC :

- Entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés et en respectant un minimum de 50% de titres indexés sur l'inflation ;
- Entre 0% et 10% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- Entre 0% et 10% de l'actif net au marché des matières premières à travers des ETFs sur indices sur des contrats dérivés sur des matières premières.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La gestion du fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre -4 et +12.

Le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

- Une analyse macroéconomique des fondamentaux de l'ensemble des pays des zones géographiques concernées (chômage, déficits, politique monétaire, croissance, inflation...) ;
- Une sélection de valeurs fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs :
  - o Des analyses techniques telles que le positionnement sur la courbe inflation, l'arbitrage entre des obligations à taux variable et à taux fixe ou des obligations indexées sur l'inflation, la maturité des titres et une analyse des flux du marché... ;
  - o L'analyse crédit des émetteurs (situation, spread, rating) une anticipation des évolutions de la pente de la courbe inflation.
- Une anticipation des évolutions de la pente des courbes de taux, des évolutions des fondamentaux de l'inflation (point mort inflation) et des courbes d'inflation des zones géographiques concernées.

Les titres détenus seront libellés en toutes devises. Le risque de change sera systématiquement couvert dans la limite de 30% de l'actif net.

L'exposition et la couverture du portefeuille pourront également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés, négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments sera principalement faite dans le but d'ajuster la sensibilité du fonds (en taux réel ou en inflation) dans la fourchette ci-dessus, de procéder à des arbitrages conformes aux stratégies d'investissement mises en place et de couvrir les risques de taux, d'inflation ou de change liés aux obligations détenues en portefeuille ; dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la gestion se réserve néanmoins la faculté d'intervenir de manière dynamique, au moyen d'instruments dérivés, sur les mouvements des marchés (principalement taux et inflation) et se positionner sur les devises.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -4 et +12.
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Toutes devises.
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 30% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR.

#### Les actifs hors dérivés intégrés :

##### **❖ Actions et titres donnant accès au capital :**

Le FCP pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 10% de l'actif net en actions cotées ou titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 10% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations. Ils seront libellés en toutes devises.

##### **❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le portefeuille pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et des instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés et de toute durée. Ces titres seront libellés en toutes devises. Ils pourront relever de toutes les zones géographiques.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créance et des instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor
- Obligations callables
- Obligations puttables

Les titres sélectionnés pourront bénéficier d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra également investir dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) dans la limite de 10% de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### ❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir dans la limite de 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

### Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) et Total Return Swap (TRS) (sur indices et sur single-name)

#### Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

#### Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 20% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### **Les instruments intégrant des dérivés :**

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

#### Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

#### Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

#### Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP
- Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent dans le prospectus à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

### Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunt de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

#### **Effet de levier maximum :**

Le niveau de l'effet de levier indicatif du FCP est de 300%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

#### **Contreparties utilisées :**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discréptionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

#### **Garanties financières :**

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire.

#### **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

#### **Risques principaux :**

##### **Risque de gestion discréptionnaire**

Le style de gestion discréptionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

##### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

#### Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de change

Etant donné que le Fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans la limite de 30% de l'actif net.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

#### Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-constrains et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

## **Risques accessoires :**

### **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

### **Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Garantie ou protection**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

### **Durée de placement recommandée**

Trois ans.

## **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

### **08/11/2023 :**

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédent le jour de calcul de la valeur liquidative.

### **CHANGEMENT(S) À VENIR**

### **15/11/2024 :**

Création de la part de capitalisation et/ou distribution dénommée « Afer Génération Inflation Monde » - Code ISIN : FR001400RY05.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site Internet [www.afer.fr](http://www.afer.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation<sup>1</sup> a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation<sup>2</sup> alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

#### Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

<sup>1</sup> Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

<sup>2</sup> L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

## Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage<sup>3</sup> attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads<sup>4</sup> a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement<sup>5</sup> a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%\* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade<sup>5</sup>) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%\* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

## Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux Etats-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%\* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%\* (dividendes réinvestis) contre 10,37%\* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%\* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%\* de performance sur 1 an glissant.

---

<sup>3</sup> Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

<sup>4</sup> Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'Etats de mêmes caractéristiques.

<sup>5</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

## Politique de gestion

Le marché des taux a connu deux grandes phases en 2024 avec un premier semestre marqué par des chiffres économiques et d'inflation plus importants qu'attendus notamment aux États-Unis où l'économie a mis du temps à refroidir. Les taux en zone euro ont suivi les taux américains sur cette période avec le taux 10 ans allemand augmentant de 0,60% de janvier à juin.

Puis durant l'été, les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis sont enfin sortis en dessous des attentes pointant un ralentissement des créations d'emploi et d'une montée du taux de chômage (même si ce dernier reste sur des niveaux historiquement bas). Au même moment, l'inflation en zone euro a fortement baissé permettant à la Banque Centrale Européenne d'entamer son cycle de baisse de taux en juin. La Fed suivra 3 mois plus tard avec une première baisse agressive (0,50%) de son taux directeur. Dans ce contexte les taux longs ont fortement baissé terminant autour des 2% en septembre.

Dans le portefeuille nous avons petit à petit augmenté la sensibilité aux taux d'intérêt durant le premier semestre de l'année à mesure que ces derniers augmentaient en privilégiant les maturités intermédiaires. Nous avons ensuite réduit notre sur-sensibilité en août en parallèle du renforcement de nos positions longues sur les points-mors d'inflation ajouter des stratégies receveuses d'inflation qui devrait protéger le portefeuille si les banques centrales baissaient leur taux trop rapidement sans permettre ainsi à l'inflation d'atteindre la cible des 2%.

Côté pays, nous avons construit une position longue sur le japon 30 ans et avons été tactiques sur l'exposition au Royaume-Unis. Sur les États-Unis, nous avons été prudent durant l'année sur la dette américaine du fait de l'importance des émissions de dettes du pays et de la bonne tenue de la croissance. Nous avons commencé en septembre à augmenter progressivement la sensibilité aux taux d'intérêts Américains sur les points de courbes 5 et 10 ans.

## Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 6,48%.

Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER INFLATION MONDE PART A	FR0013498532	29/09/2023	30/09/2024	6,48%	0,00%	105,99 €	112,60 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIIONS	CESSIONS
AFER INFLATION MONDE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	264 087 290,22	175 069 180,11
AFER INFLATION MONDE	OBLIGATIONS	US91282CKL45	UNITED STATES OF AMERICA i 2,125% 15/04/2029	84 615 250,51	
AFER INFLATION MONDE	OPC	FR0011381227	OFI INVEST ESG MONETAIRE IC	68 985 333,82	70 161 891,45
AFER INFLATION MONDE	OBLIGATIONS	US91282CLE92	UNITED STATES OF AMERICA i 15/07/2034	63 305 674,17	28 796 896,31
AFER INFLATION MONDE	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	51 157 306,55	59 697 033,59
AFER INFLATION MONDE	OBLIGATIONS	IT0005499311	ITALIAN REPUBLIC 175% 30/05/2024		56 070 479,30
AFER INFLATION MONDE	OBLIGATIONS	FR0013410552	FRANCE i 0,1% 01/03/2029	47 352 432,02	
AFER INFLATION MONDE	OBLIGATIONS	ES0000012018	SPAIN INFLATION LINKED BOND 1,15% 30/11/2036	41 808 205,44	
AFER INFLATION MONDE	OBLIGATIONS	ES0000012M85	BONDS Y OBLIG DEL ESTADO 3,25% 30/04/2034	38 088 248,30	18 226 018,40
AFER INFLATION MONDE	OBLIGATIONS	FR0014001N38	FRENCH REPUBLIC 0,10% i 25/07/2031	37 521 716,67	37 937 226,51

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle de la Value-at-Risk absolue telle que définie par Règlement général de l'AMF (99% 1 mois). L'effet de levier indicatif du FCP est de 300%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

## Informations relatives à la VaR

Afer Inflation Monde	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
	3,11%	0,92%	1,60%

## Informations relatives à l'ESMA

### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **442 946 661 euros**
- **Taux :** **408 000 000 euros**
- **Crédit :** **50 000 000 euros**
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **276 478 856 euros**
- Options : Pas de position au 30/09/2024

### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **BNP PARIBAS PARIS**
- **CREDIT AGRICOLE CIB**
- **GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE**
- **JP MORGAN SE**
- **NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS**
- **SOCIETE GENERALE**

### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Afer Inflation Monde n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (\*\*), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(\*\* Bonus 2023 versé en février 2024)

#### Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Afer Inflation Monde n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Afer Inflation Monde ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



**AFER INFLATION MONDE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 septembre 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2024**

**AFER INFLATION MONDE**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
22, rue Vernier  
75017 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AFER INFLATION MONDE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.27 17:42:04 +0100



## Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>748 048 450,43</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>641 414 072,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	641 414 072,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>89 226 559,57</b>
OPCVM	89 226 559,57
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>17 407 818,86</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>748 048 450,43</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>11 744 266,64</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 441 637,87</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>16 185 904,51</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>764 234 354,94</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

30/09/2024

<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	617 663 224,50
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	20 926 507,83
Résultat net de l'exercice	41 072 805,09
<b>Capitaux propres</b>	<b>679 662 537,42</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>679 662 537,42</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>11 425 482,82</b>
<b>Emprunts (C)</b>	-
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>11 425 482,82</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>71 834 990,31</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>1 311 344,39</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>73 146 334,70</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>764 234 354,94</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

30/09/2024

<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	3 538 203,79
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	3 590 180,67
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	605 831,31
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>7 734 215,77</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-2 953 007,81
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-193 118,33
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-3 146 126,14</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>4 588 089,63</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-5 189 154,95</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-5 189 154,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-5 189 154,95</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>-601 065,32</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-198 571,25</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>-799 636,57</b>

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

		30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées		22 605 179,13
Frais de transactions externes et frais de cession		-386 822,48
Frais de recherche		-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		-
Indemnités d'assurance perçues		-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>		<b>22 218 356,65</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>		<b>5 184 417,66</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>		<b>27 402 774,31</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles		14 071 579,56
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		-45 886,62
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>		<b>14 025 692,94</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>		<b>693 121,96</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>		<b>14 718 814,90</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		-249 147,55
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>		<b>-249 147,55</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>		<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>		<b>41 072 805,09</b>

## ANNEXE

### Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021 <sup>(1)</sup>	20/05/2020 <sup>(2)</sup>
<b>Actif net</b>					
en EUR	679 662 537,42	645 658 859,86	534 622 498,01	104 189 475,86	
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts A	6 036 001,0000	6 091 343,0000	5 070 447,0000	744 412,0000	-
Catégorie de parts I	-	-	-	250,0000	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	112,60	105,99	105,43	104,40	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	- <sup>(3)</sup>	105 869,95	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	0,10	0,54	0,40	0,59	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	0,05	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	7,83	-0,20	-0,71	-0,61	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	303,15	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

(3) La catégorie de parts I a été supprimée le 17/06/2022.

## RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Les stratégies mises en place auront principalement pour objectif de tirer profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation ainsi que de la déformation des courbes de taux et d'inflation, et de s'exposer à d'autres classes d'actifs sensibles à l'inflation (matières premières et actions) dans une optique de diversification.

Le portefeuille sera diversifié dans sa construction et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs, d'exposition géographique et de sélection des valeurs.

A ce titre le portefeuille pourra être investi en direct ou au travers d'OPC :

- Entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés et en respectant un minimum de 50% de titres indexés sur l'inflation ;
- Entre 0% et 10% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- Entre 0% et 10% de l'actif net au marché des matières premières à travers des ETFs sur indices sur des contrats dérivés sur des matières premières.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La gestion du fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre -4 et +12.

Le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

- Une analyse macroéconomique des fondamentaux de l'ensemble des pays des zones géographiques concernées (chômage, déficits, politique monétaire, croissance, inflation...) ;
- Une sélection de valeurs fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs :
  - o Des analyses techniques telles que le positionnement sur la courbe inflation, l'arbitrage entre des obligations à taux variable et à taux fixe ou des obligations indexées sur l'inflation, la maturité des titres et une analyse des flux du marché... ;
  - o L'analyse crédit des émetteurs (situation, spread, rating) une anticipation des évolutions de la pente de la courbe inflation.
- Une anticipation des évolutions de la pente des courbes de taux, des évolutions des fondamentaux de l'inflation (point mort inflation) et des courbes d'inflation des zones géographiques concernées.

Les titres détenus seront libellés en toutes devises. Le risque de change sera systématiquement couvert dans la limite de 30% de l'actif net.

L'exposition et la couverture du portefeuille pourront également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés, négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments sera principalement faite dans le but d'ajuster la sensibilité du fonds (en taux réel ou en inflation) dans la fourchette ci-dessus, de procéder à des arbitrages conformes aux stratégies d'investissement mises en place et de couvrir les risques de taux, d'inflation ou de change liés aux obligations détenues en portefeuille ; dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la gestion se réserve néanmoins la faculté d'intervenir de manière dynamique, au moyen d'instruments dérivés, sur les mouvements des marchés (principalement taux et inflation) et se positionner sur les devises.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -4 et +12.
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Toutes devises.
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 30% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR.

**CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIÉ)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

### **Instruments financiers cotés**

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

### **OPC et fonds d'investissement non cotés**

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

### **Titres de créance négociables**

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

### **Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

### **Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

### **Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit**

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Le taux maximum des frais de gestion financière appliqué sur la base de l'actif net hors OPC de la société de gestion ne peut être supérieur à :

- 1,00% TTC pour la catégorie de parts A
- 0,25% TTC pour la catégorie de parts I

Le taux maximum des frais administratifs externes à la société de gestion appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,15% TTC pour la catégorie de parts A
- 0,15% TTC pour la catégorie de parts I

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

### Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

## Affectation des sommes distribuables

### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

#### Pour la catégorie de parts A et I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

#### Pour la catégorie de parts A et I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

## Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

## Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>645 658 859,86</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	246 063 006,98
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-246 417 580,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-601 065,32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	22 218 356,65
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	14 025 692,94
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-537 290,40
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-249 147,55
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-498 295,10
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>679 662 537,42</b>

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-		
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	-	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Montants exprimés en milliers						
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux
					+/-
Montants exprimés en milliers					
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	641 414	89 460	-	551 954	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 442	-	-	-	4 442
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1 311	-	-	-	-1 311
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-257 999	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-399 265	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>-567 804</b>	<b>-</b>	<b>551 954</b>	<b>3 131</b>

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	≥ 5 ans +/-
					+/-
Montants exprimés en milliers					
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	106 941	258 970	275 503
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 442	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1 311	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-89 694	-168 305
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-263 761	-114 000	-21 504
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 131</b>	-	<b>-156 820</b>	<b>55 276</b>	<b>85 694</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD +/-	CAD +/-	GBP +/-	Autres +/-
Montants exprimés en milliers				
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	341 392	-	-	21 032
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	3 688	-	-	1 347
Comptes financiers	1 467	-	2 452	523
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	1 419
Comptes financiers	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise	USD +/-	CAD +/-	GBP +/-	Autres +/-
Montants exprimés en milliers				
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	58 256	-	-	46 792
Devises à livrer	-371 379	-11 199	-841	-68 127
Futures options swap	-103 402	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-69 978</b>	<b>-11 199</b>	<b>1 611</b>	<b>2 986</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Montants exprimés en milliers			
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	641 414	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-50 000
<b>Solde net</b>	<b>641 414</b>	<b>-</b>	<b>-50 000</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	10 397	
Collatéral espèces	276	
<i>Goldman Sachs</i>	276	
Dépôt de garantie espèces versé	10 121	
<i>Société Générale</i>	6 018	
<i>BNP</i>	4 103	
Comptes financiers	4 442	
<i>Société Générale</i>	4 442	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Dettes	6 670	
Collatéral espèces	6 670	
<i>BNP</i>	700	
<i>Crédit Agricole</i>	4 000	
<i>Natixis</i>	420	
<i>Société Générale CIB</i>	1 550	
Concours bancaires	1 311	
<i>Société Générale</i>	1 311	

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I OFI INVEST AM	France	Monétaire	EUR 89 227
<b>Total</b>				<b>89 227</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	10 121 664,70
Collatéral espèces versé	275 820,00
Achat devises à règlement différé	1 346 781,94
<b>Total créances</b>	<b>11 744 266,64</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-481 227,94
Collatéral espèces reçu	-6 670 000,00
Provision commission de mouvement	-32 445,40
Achat à règlement différé	-63 313 396,62
Vente devises à règlement différé	-1 337 920,35
<b>Total dettes</b>	<b>-71 834 990,31</b>
<b>Total</b>	<b>-60 090 723,67</b>

## Souscriptions rachats

Parts émises	2 201 877,0000
Parts rachetées	2 257 219,0000

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	86 376,9829	1 032,99	89 226 559,57

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-799 636,57</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-249 147,55
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-1 048 784,12</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-1 048 784,12</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1 048 784,12
<b>Total</b>	<b>-1 048 784,12</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,05
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	6 036 001,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	<b>30/09/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>27 402 774,31</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-498 295,10
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>26 904 479,21</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	21 424 802,93
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>48 329 282,14</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	48 329 282,14
<b>Total</b>	<b>48 329 282,14</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,10
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	6 036 001,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>					
<b>Actions et valeurs assimilées</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
<b>Obligations convertibles en actions</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>					
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé					
BONDS Y OBLIG DEL ESTADO 3.25% 30/04/2034	Admin. publique	EUR	19 740 000,00	20 625 958,24	3,03
BTPS i 1.8% 15/05/2036	Admin. publique	EUR	16 000 000,00	16 478 416,96	2,42
BTPe i 2.55% 15/09/2041	Admin. publique	EUR	100 000,00	149 498,86	0,02
BUONI POLIENNALI DEL TES i 0.15% 15/05/2051	Admin. publique	EUR	310 000,00	245 252,08	0,04
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.1% i 15/04/2026	Admin. publique	EUR	2 261 016,00	2 821 048,42	0,42
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.1% i 15/04/2046	Admin. publique	EUR	1 260 000,00	1 505 375,07	0,22
FRANCE 0.1% i 01/03/2026	Admin. publique	EUR	9 430 000,00	11 171 781,81	1,64
FRANCE OAT i 0.7% 25/07/2030	Admin. publique	EUR	26 654 634,00	33 759 264,76	4,97
FRANCE OAT i 1.80% 25/07/2040	Admin. publique	EUR	200 000,00	317 843,19	0,05
FRANCE i 0.1% 01/03/2029	Admin. publique	EUR	64 860 000,00	76 481 515,98	11,25
ITALIAN REPUBLIC i 0.65% 15/05/2026	Admin. publique	EUR	25 290 000,00	30 116 084,43	4,43
JAPAN i 0.10% 10/03/2028	Admin. publique	JPY	106 300 000,00	757 598,55	0,11
JAPAN 0.10% 20/12/2031	Admin. publique	JPY	880 550 000,00	5 323 253,50	0,78
JAPAN 2.20% 20/06/2054	Admin. publique	JPY	2 244 250 000,00	14 454 355,73	2,13
JAPAN GOVT CPI LINKED i 0.10% 10/03/2029	Admin. publique	JPY	70 000 000,00	496 949,83	0,07
KINGDOM OF SPAIN i 0.7% 30/11/2033	Admin. publique	EUR	21 980 000,00	26 720 290,31	3,93
KINGDOM OF SPAIN i 1% 30/11/2030	Admin. publique	EUR	12 660 000,00	16 276 755,78	2,39
SPAIN INFLATION LINKED BOND 1.15% 30/11/2036	Admin. publique	EUR	41 333 000,00	42 320 506,84	6,23
TSY INFL IX N B .125% i 15/01/2032	Admin. publique	USD	8 670 000,00	7 977 686,31	1,17
TSY INFL IX N B i 1.250% 15/04/2028	Admin. publique	USD	70 610 000,00	66 121 619,71	9,73
TSY INFL IX NB i 15/07/2030	Admin. publique	USD	12 210 000,00	12 493 027,07	1,84
UNITED STATES OF AMERICA 0.125% i 15/07/2026	Admin. publique	USD	22 050 000,00	25 291 578,75	3,72
UNITED STATES OF AMERICA 0.625% 31/03/2027	Admin. publique	USD	1 000 000,00	833 206,33	0,12
UNITED STATES OF AMERICA 0.625% i 15/01/2026	Admin. publique	USD	13 580 000,00	15 826 091,76	2,33
UNITED STATES OF AMERICA 0.750% i 15/07/2028	Admin. publique	USD	18 840 000,00	20 730 378,48	3,05
UNITED STATES OF AMERICA i 0.5% 15/01/2028	Admin. publique	USD	8 600 000,00	9 530 252,78	1,40

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNITED STATES OF AMERICA i 15/07/2034	Admin. publique	USD	37 230 000,00	34 418 435,82	5,06
UNITED STATES OF AMERICA i 2.125% 15/04/2029	Admin. publique	USD	89 690 000,00	84 851 632,56	12,48
US TREASURY 1.125% 15/02/2031	Admin. publique	USD	16 500 000,00	12 743 233,94	1,87
USA 0% 15/04/2026	Admin. publique	USD	13 370 000,00	13 975 942,51	2,06
USA 4.125% 15/08/2034	Admin. publique	USD	32 720 000,00	29 694 310,83	4,37
USA i .125% 15/10/2025	Admin. publique	USD	1 050 000,00	1 119 281,17	0,16
WI TREASURY SEC 0.750% 31/03/2026	Admin. publique	USD	6 750 000,00	5 785 643,64	0,85
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>89 226 559,57</b>	<b>13,13</b>
OPCVM				89 226 559,57	13,13
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	86 376,9829	89 226 559,57	13,13
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>730 640 631,57</b>	<b>107,50</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	3 949 192,51	-	EUR	203 052 124,25	USD	-199 102 931,74
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	1 495 427,25	-	EUR	54 320 965,83	USD	-52 825 538,58
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	627 795,80	-	EUR	27 098 535,47	USD	-26 470 739,67
OACT 24/10/2016 JPY/EUR	601 208,01	-	JPY	9 062 532,49	EUR	-8 461 324,48
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	408 361,77	-	EUR	27 776 731,36	USD	-27 368 369,59
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	335 523,37	-	EUR	11 087 282,69	USD	-10 751 759,32
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	290 869,20	-	EUR	10 141 567,99	USD	-9 850 698,79
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	138 806,58	-	EUR	11 334 484,07	USD	-11 195 677,49
OACT 24/10/2016 JPY/AUD	133 202,17	-	JPY	2 060 164,10	AUD	-1 926 961,93
OACT 24/10/2016 NOK/EUR	123 147,43	-	NOK	7 660 026,13	EUR	-7 536 878,70
OVCT 24/10/2016 NOK/EUR	75 509,31	-	EUR	11 570 313,86	NOK	-11 494 804,55
OVCT 24/10/2016 NOK/EUR	64 760,24	-	EUR	7 515 971,50	NOK	-7 451 211,26
OVCT 24/10/2016 USD/EUR	56 522,42	-	EUR	20 710 212,62	USD	-20 653 690,20
OACT 24/10/2016 NOK/EUR	42 621,59	-	NOK	7 561 855,69	EUR	-7 519 234,10
OVCT 24/10/2016 JPY/EUR	39 123,10	-	EUR	8 481 695,46	JPY	-8 442 572,36
OACT 24/10/2016 NOK/EUR	25 201,11	-	NOK	3 742 903,37	EUR	-3 717 702,26
OVCT 24/10/2016 JPY/EUR	3 543,35	-	EUR	4 614 584,47	JPY	-4 611 041,12
OVCT 241016 USD/EUR	-	8 268,50	EUR	7 326 110,74	USD	-7 334 379,24
OVCT 241016 USD/EUR	-	9 339,14	EUR	5 815 894,37	USD	-5 825 233,51
OVCT 241016 GBP/EUR	-	10 922,68	EUR	829 774,98	GBP	-840 697,66
OACT 241016 USD/CAD	-	11 888,77	USD	11 187 460,43	CAD	-11 199 349,20
OVCT 241016 JPY/EUR	-	15 360,04	EUR	1 370 875,12	JPY	-1 386 235,16
OVCT 241016 JPY/EUR	-	24 730,76	EUR	10 970 576,29	JPY	-10 995 307,05
OACT 241016 USD/EUR	-	69 220,65	USD	5 740 508,02	EUR	-5 809 728,67
OACT 241016 USD/EUR	-	85 909,15	USD	11 169 932,07	EUR	-11 255 841,22
OACT 241016 USD/EUR	-	100 119,45	USD	6 003 624,15	EUR	-6 103 743,60
OACT 241016 AUD/JPY	-	113 557,29	AUD	1 640 391,29	JPY	-1 753 948,58
OACT 241016 USD/EUR	-	258 186,38	USD	12 534 964,09	EUR	-12 793 150,47
OACT 241016 USD/EUR	-	282 784,54	USD	11 619 625,22	EUR	-11 902 409,76
OACT 241016 JPY/EUR	-	302 555,54	JPY	15 064 339,69	EUR	-15 366 895,23

## L'inventaire des opérations à terme de devises (suite)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 241016 JPY/EUR	-	303 660,50	EUR	7 532 502,75	JPY	-7 836 163,25
OVCT 241016 JPY/EUR	-	831 978,14	EUR	11 396 457,63	JPY	-12 228 435,77
<b>Total</b>	<b>8 410 815,21</b>	<b>2 428 481,53</b>		<b>547 994 988,19</b>		<b>-542 012 654,51</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition		
		Actif	Passif	+/-		
<b>Actions</b>						
<b>Total Actions</b>						
<b>Taux d'intérêts</b>						
<b>Futures</b>						
EURO BUND	20	800,00	-	2 698 400,00		
EURO BUXL	48	20 220,00	-	6 541 440,00		
EURO-BTP	-678	-	499 186,49	-82 356 660,00		
EURO-OAT	-49	-	10 630,00	-6 215 160,00		
US 10Y ULTRA	-512	-	143 701,05	-54 269 972,28		
US 5Y NOTE	-911	-	162 367,34	-89 694 225,09		
US ULTRA BOND	-291	2 842,54	-	-34 702 998,30		
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>23 862,54</b>	<b>815 884,88</b>	<b>-257 999 175,67</b>		
<b>Swaps</b>						
1747857392#L_2031121	12 000 000	-	439 882,26	10 752 206,44		
1747859292#S_2031121	12 000 000	1 353 627,57	-	10 752 206,44		
1788550102#S_2027021	30 000 000	1 136 442,06	-	26 880 516,11		
1903363922#S_2027072	50 000 000	1 348 223,32	-	50 000 000,00		
1904096784#L_2027071	46 000 000	-	13 038,25	46 000 000,00		
2155476512#L_2027021	30 000 000	-	965 864,94	26 880 516,11		
2323931932#S_2029011	114 000 000	-	1 463 975,35	114 000 000,00		
2323932122#L_2027011	114 000 000	577 375,44	-	114 000 000,00		
<b>Sous-Total Swaps</b>		<b>4 415 668,39</b>	<b>2 882 760,80</b>	<b>399 265 445,10</b>		
<b>Total Taux d'intérêts</b>		<b>4 439 530,93</b>	<b>3 698 645,68</b>	<b>141 266 269,43</b>		
<b>Change</b>						
<b>Total Change</b>						
<b>Crédit</b>						
<b>Dérivés de crédits</b>						
PAR20240927.07355308	-50 000 000	-	4 214 033,33	-50 000 000,00		
<b>Sous-Total Dérivés de crédits</b>			<b>4 214 033,33</b>	<b>-50 000 000,00</b>		
<b>Total Crédit</b>			<b>4 214 033,33</b>	<b>-50 000 000,00</b>		
<b>Autres expositions</b>						

## L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	730 640 631,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	5 982 333,68
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	740 885,25
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-4 214 033,33
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	3 473 150,44

## Synthèse de l'inventaire (suite)

	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	16 185 904,51
Autres passifs (-)	-73 146 334,70
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>679 662 537,42</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 septembre 2023**

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>635 982 433,74</b>	<b>536 061 469,41</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>588 827 300,85</b>	<b>422 856 621,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	588 827 300,85	422 856 621,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	<b>1 000 324,28</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	1 000 324,28
Titres de créances négociables	-	1 000 324,28
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>34 676 010,32</b>	<b>86 972 399,79</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	34 676 010,32	86 972 399,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>12 479 122,57</b>	<b>25 232 124,34</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 226 982,31	6 080 791,90
Autres opérations	9 252 140,26	19 151 332,44
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>241 105 939,94</b>	<b>159 143 872,70</b>
Opérations de change à terme de devises	226 585 796,17	140 140 753,01
Autres	14 520 143,77	19 003 119,69
<b>Comptes financiers</b>	<b>13 921 496,71</b>	<b>9 190 024,71</b>
Liquidités	13 921 496,71	9 190 024,71
<b>Total de l'actif</b>	<b>891 009 870,39</b>	<b>704 395 366,82</b>

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>624 583 818,05</b>	<b>532 307 960,60</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	<b>6 590 523,48</b>	<b>110 706,47</b>
<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>15 746 118,66</b>	<b>5 831 598,84</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>-1 261 600,33</b>	<b>-3 627 767,90</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>645 658 859,86</b>	<b>534 622 498,01</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	<b>12 479 118,54</b>	<b>25 232 123,12</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>12 479 118,54</b>	<b>25 232 123,12</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 226 978,81	22 421 652,64
Autres opérations	9 252 139,73	2 810 470,48
<b>Dettes</b>	<b>232 867 450,51</b>	<b>143 616 253,91</b>
Opérations de change à terme de devises	232 349 655,57	143 048 141,58
Autres	517 794,94	568 112,33
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 441,48</b>	<b>924 491,78</b>
Concours bancaires courants	4 441,48	924 491,78
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>891 009 870,39</b>	<b>704 395 366,82</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	<b>117 648 494,06</b>	-
TAUX	117 648 494,06	-
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	15 362 200,00	-
VENTE - FUTURE - EURO-OAT	25 379 200,00	-
VENTE - FUTURE - JAPANESE 10Y	43 123 209,76	-
VENTE - FUTURE - US 10Y NOTE	33 783 884,30	-
<b>Engagements de gré à gré</b>	<b>423 338 842,98</b>	-
TAUX	423 338 842,98	-
- SWAP - 1747857392#L_2031121	11 334 120,43	-
- SWAP - 1747859292#S_2031121	11 334 120,43	-
- SWAP - 1788550102#S_2027021	28 335 301,06	-
- SWAP - 1903363922#S_2027072	50 000 000,00	-
- SWAP - 1904096784#L_2027071	46 000 000,00	-
- SWAP - 2067596812#S_2030031	32 000 000,00	-
- SWAP - 2068996592#L_2030031	30 000 000,00	-
- SWAP - 2093784572#S_2033041	15 000 000,00	-
- SWAP - 2093784922#L_2043041	15 000 000,00	-
- SWAP - 2147749562#L_2033051	32 000 000,00	-
- SWAP - 2147749772#S_2028051	32 000 000,00	-
- SWAP - 2155476512#L_2027021	28 335 301,06	-
- SWAP - 2199762132#S_2028071	31 000 000,00	-
- SWAP - 2199762612#L_2033071	31 000 000,00	-
- SWAP - 2208088542#S_2028081	15 000 000,00	-
- SWAP - 2208089782#L_2033081	15 000 000,00	-
<b>Autres engagements</b>	<b>-</b>	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	<b>342 678 381,11</b>	<b>220 804 919,99</b>
TAUX	342 678 381,11	220 804 919,99
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	14 150 400,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO SCHATZ	84 936 910,00	-
ACHAT - FUTURE - LONG GILT	23 230 620,24	-
ACHAT - FUTURE - US 10Y ULTRA	39 619 834,71	-
ACHAT - FUTURE - US 2Y NOTE	180 740 616,16	-
VENTE - FUTURE - Marche a terme ferme	-	220 804 919,99
<b>Engagements de gré à gré</b>	<b>-</b>	<b>587 150 000,00</b>
TAUX	-	587 150 000,00
- SWAP - Swap	-	587 150 000,00
<b>Autres engagements</b>	<b>-</b>	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	469 701,76	12 559,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 991 395,32	1 164 092,70
Produits sur titres de créances	16 333,11	-3 120,39
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	1 983 925,90	98 002,61
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>4 461 356,09</b>	<b>1 271 534,50</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	255 631,87	299 028,61
Charges sur dettes financières	357 887,28	101 546,56
Autres charges financières	-	1 342,32
<b>Total (II)</b>	<b>613 519,15</b>	<b>401 917,49</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>3 847 836,94</b>	<b>869 617,01</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 887 850,07	2 982 736,75
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 040 013,13</b>	<b>-2 113 119,74</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-221 587,20	-1 514 648,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-1 261 600,33</b>	<b>-3 627 767,90</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

#### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

#### Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu),

sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

#### Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

#### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

#### **Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### **Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

#### **Comptabilisation des frais de transaction**

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Le taux maximum des frais de gestion financière appliqué sur la base de l'actif net hors OPC de la société de gestion ne peut être supérieur à :

- 1,00% TTC pour la catégorie de parts A
- 0,25% TTC pour la catégorie de parts I

Le taux maximum des frais administratifs externes à la société de gestion appliqués sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,15% TTC pour la catégorie de parts A
- 0,15% TTC pour la catégorie de parts I

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

#### **Description des frais de gestion indirects**

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables**

Néant

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

##### Pour la catégorie de parts A et I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

##### Pour la catégorie de parts A et I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### **Justification des changements de méthode ou de réglementation**

Néant

#### **Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

Néant

#### **Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application**

Néant

#### **Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>534 622 498,01</b>	<b>104 189 475,86</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	296 532 655,65	476 926 473,58
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-187 605 961,45	-47 762 247,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 387 524,83	3 060 297,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 048 796,84	-3 827 178,64
Plus-values réalisées sur contrats financiers	33 928 450,59	26 159 073,98
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-20 334 998,05	-15 516 569,88
Frais de transaction	-232 161,92	-83 012,68
Différences de change	-2 252 273,16	-877 448,72
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 821 534,80	-26 719 648,12
Différence d'estimation exercice N	-7 921 004,34	
Différence d'estimation exercice N - 1	-23 742 539,14	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-17 372 663,98	22 691 997,79
Différence d'estimation exercice N	5 048 989,88	
Différence d'estimation exercice N - 1	22 421 653,86	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-456 070,95	-161 030,81
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 040 013,13	-2 113 119,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-2 290 864,54	-1 344 565,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>645 658 859,86</b>	<b>534 622 498,01</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>588 827 300,85</b>	<b>91,20</b>
Obligations Indexées	364 404 838,54	56,44
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	224 422 462,31	34,76
<b>Titres de créances</b>		
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	883 665 718,15	136,86
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	224 422 462,31	34,76	-	-	-	-	364 404 838,54	56,44
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	13 921 496,71	2,16
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	4 441,48	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	540 987 337,03	83,79	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	342 678 381,12	53,07	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 579 136,72	0,40	121 852 153,94	18,87	213 237 427,26	33,03	59 848 101,37	9,27	191 310 481,56	29,63
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 921 496,71	2,16	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 441,48	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	230 670 602,13	35,73	310 316 734,91	48,06
Autres opérations	-	-	-	-	265 677 526,16	41,15	-	-	77 000 854,96	11,93

## Répartition par devise

	USD	%	JPY	%	AUD	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	134 578 808,50	20,84	6 587 247,73	1,02	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	25 176 331,94	3,90	16 328 387,31	2,53	1 846 310,69	0,29	8 471 698,55	1,31
Comptes financiers	9 505 024,08	1,47	401 985,30	0,06	22 783,49	0,00	405 423,86	0,06
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	169 802 499,88	26,30	15 256 807,47	2,36	9 143 832,49	1,42	807 008,33	0,12
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	4 441,48	0,00

## Répartition par devise (suite)

	USD	%	JPY	%	AUD	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	113 122 727,27	17,52	43 123 209,76	6,68	-	-	-	-
Autres opérations	220 360 450,87	34,13	-	-	-	-	23 230 620,24	3,60

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
<b>Créances</b>	
Achat à terme de devises	48 616 788,73
Contrepartie vente à terme de devises	177 969 007,44
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	8 417 192,18
Collatéral espèces versé	6 100 000,00
Coupons à recevoir	2 951,59
<b>Total créances</b>	<b>241 105 939,94</b>
<b>Dettes</b>	
Vente à terme de devises	-195 010 148,17
Contrepartie achat à terme de devises	-37 339 507,40
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-510 297,75
Provision commission de mouvement	-7 497,19
<b>Total dettes</b>	<b>-232 867 450,51</b>
<b>Total</b>	<b>8 238 489,43</b>

## Souscriptions rachats

Parts émises	2 785 071,0000
Parts rachetées	1 764 175,0000

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
	<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>			
	Néant			
	<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>			
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0010596783	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	118 844,00	110,55	13 138 204,20
FR001400A357	OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	121 691,00	107,16	13 040 407,56
FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	8 176,00	1 039,31	8 497 398,56
<i>Sous-total</i>				
				34 676 010,32

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Catégorie de parts A</b>	16/03/2023	661 491,04	0,14
	15/06/2023	696 649,80	0,15
	14/09/2023	932 723,70	0,15
<b>Total acomptes</b>		<b>2 290 864,54</b>	<b>0,44</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 261 600,33	-3 627 767,90
<b>Total</b>	<b>-1 261 600,33</b>	<b>-3 627 767,90</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 261 600,33	-3 627 767,90
<b>Total</b>	<b>-1 261 600,33</b>	<b>-3 627 767,90</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	6 091 343,0000	5 070 447,0000
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 590 523,48	110 706,47
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 036 983,20	7 176 164,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 290 864,54	-1 344 565,37
<b>Total</b>	<b>22 336 642,14</b>	<b>5 942 305,31</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	609 134,30	456 340,23
Plus et moins-values nettes non distribuées	21 727 507,84	5 485 965,08
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>22 336 642,14</b>	<b>5 942 305,31</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	6 091 343,0000	5 070 447,0000
Distribution unitaire	0,10	0,09

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC  
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021<sup>(1)</sup></b>	<b>20/05/2020<sup>(2)</sup></b>
<b>Actif net</b>				
en EUR	645 658 859,86	534 622 498,01	104 189 475,86	
<b>Nombre de titres</b>				
Catégorie de parts A	6 091 343,0000	5 070 447,0000	744 412,0000	-
Catégorie de parts I	-	-	250,0000	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>				
Catégorie de parts A en EUR	105,99	105,43	104,40	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-(3)	105 869,95	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>				
Catégorie de parts A en EUR	0,54	0,40	0,59	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>				
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>				
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>				
Catégorie de parts A en EUR	-0,20	-0,71	-0,61	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	303,15	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

(3) La catégorie de parts I a été supprimée le 17/06/2022.

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>			-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>588 827 300,85</b>	<b>91,20</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			588 827 300,85	91,20
AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0.375% 30/04/2024	EUR	9 100 000,00	8 926 266,08	1,38
BNP PARIBAS 1.25% 19/03/2025	EUR	10 500 000,00	10 152 054,10	1,57
BRITISH COLUMBIA PROV OF 0.875% 08/10/2025	EUR	10 000 000,00	9 548 601,37	1,48
BTPe i 2.55% 15/09/2041	EUR	100 000,00	131 207,60	0,02
BUONI POLIENNALI DEL TES i 0.15% 15/05/2051	EUR	310 000,00	198 820,11	0,03
CASSA DEPOSITI E PRESTIT SPA 1.5% 21/06/2024	EUR	7 500 000,00	7 387 892,21	1,14
DEVELOPMENT BK OF JAPAN 0.01% 15/10/2024	EUR	4 650 000,00	4 459 427,71	0,69
DEXIA CREDIT LOCAL 0.5% 17/01/2025	EUR	11 300 000,00	10 864 361,78	1,68
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.1% i 15/04/2026	EUR	27 586 144,00	33 530 938,50	5,19
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.5% 15/04/2030	EUR	13 490 000,00	16 859 795,56	2,61
FRANCE OAT 2.25 05/25/2024	EUR	34 850 000,00	34 802 718,26	5,39
FRANCE OAT i 0.7% 25/07/2030	EUR	7 584 634,00	9 343 915,77	1,45
FRANCE OAT i 1.80% 25/07/2040	EUR	200 000,00	310 765,72	0,05
FRANCE i 0.1% 01/03/2028	EUR	500 000,00	566 954,51	0,09
FRANCE i 0.1% 01/03/2029	EUR	24 430 000,00	27 923 583,96	4,32
FRENCH REPUBLIC i 0.1% 01/03/2025	EUR	6 000 000,00	6 913 328,82	1,07
INVESTITIONSBANK BERLIN 0.10% 30/07/2024	EUR	15 400 000,00	14 919 177,50	2,31
ITALIAN REPUBLIC 1.75% 30/05/2024	EUR	56 290 000,00	55 816 099,89	8,64
ITALIAN REPUBLIC i 0.1% 15/05/2033	EUR	25 081 000,00	22 833 260,84	3,54
ITALIAN REPUBLIC i 0.65% 15/05/2026	EUR	30 970 000,00	35 297 814,10	5,47
JAPAN i 0.10% 10/03/2028	JPY	106 300 000,00	757 845,12	0,12
JAPAN 0.10% 20/12/2031	JPY	880 550 000,00	5 334 203,01	0,83
JAPAN GOVT CPI LINKED i 0.10% 10/03/2029	JPY	70 000 000,00	495 199,60	0,08
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	17 671 000,00	17 004 383,25	2,63
KINGDOM OF SPAIN i 0.15% 30/11/2023	EUR	2 130 000,00	2 579 136,72	0,40
KINGDOM OF SPAIN i 0.7% 30/11/2033	EUR	28 140 000,00	31 281 624,17	4,84
KINGDOM OF SPAIN i 1% 30/11/2030	EUR	12 660 000,00	15 266 632,95	2,36
KINGDOM OF SPAIN i 1.8% 30/11/2024	EUR	3 000 000,00	3 768 262,53	0,58
LAND BERLIN 0.5% 10/02/2025	EUR	5 000 000,00	4 804 845,89	0,74
ONTARIO (PROVINCE OF) 0.875% 21/01/2025	EUR	10 000 000,00	9 682 530,14	1,50
REGION WALLONE 0.05% 22/06/2025	EUR	20 000 000,00	18 791 414,21	2,91
REPUBLIC OF ITALY i 0.40% 15/05/2030	EUR	22 360 000,00	23 707 698,40	3,67
SAGESS 2.625% 06/03/2025	EUR	10 000 000,00	9 987 731,97	1,55
TSY INFL IX N B .125% i 15/01/2032	USD	8 670 000,00	7 571 849,10	1,17
TSY INFL IX N B i 1.250% 15/04/2028	USD	30 610 000,00	28 195 574,20	4,37
TSY INFL IX NB i 15/07/2030	USD	12 210 000,00	11 927 546,39	1,85

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
UNITED STATES OF AMERICA 0,125% i 15/07/2026	USD	22 050 000,00	24 844 202,35	3,85
UNITED STATES OF AMERICA 0,625% 31/03/2027	USD	1 000 000,00	820 759,81	0,13
UNITED STATES OF AMERICA 0,625% i 15/01/2026	USD	13 580 000,00	15 717 503,58	2,43
UNITED STATES OF AMERICA 0,750% i 15/07/2028	USD	18 840 000,00	20 213 196,12	3,13
UNITED STATES OF AMERICA i 0,5% 15/01/2028	USD	8 600 000,00	9 293 771,61	1,44
US TREASURY 1,125% 15/02/2031	USD	1 500 000,00	1 119 995,13	0,17
USA 0% 15/04/2026	USD	13 370 000,00	13 766 108,39	2,13
USA i .125% 15/10/2025	USD	1 050 000,00	1 108 301,82	0,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>34 676 010,32</b>	<b>5,37</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			34 676 010,32	5,37
OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	EUR	118 844,00	13 138 204,20	2,03
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	EUR	121 691,00	13 040 407,56	2,02
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	EUR	8 176,00	8 497 398,56	1,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			<b>4,03</b>	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			3,50	-
Appel marge EUR	EUR	-1 068 240,00	-1 068 240,00	-0,17
Appel marge GBP	GBP	85 760,00	98 870,19	0,02
Appel marge JPY	JPY	-60 870 000,00	-385 272,79	-0,06
Appel marge USD	USD	811 524,00	766 492,56	0,12

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EURO BUND 1223	EUR	110,00	82 510,00	0,01
EURO SCHATZ 1223	EUR	809,00	-331 690,00	-0,05
EURO-BTP FU 1223	EUR	-140,00	777 700,00	0,12
EURO-OAT FU 1223	EUR	-206,00	539 720,00	0,08
JAPANESE 10 1223	JPY	-47,00	385 272,79	0,06
LONG GILT 1223	GBP	214,00	-98 870,19	-0,02
US 10 YR NO 1223	USD	-331,00	576 416,77	0,09
US 10YR ULTRA T 1223	USD	376,00	-850 221,37	-0,13
US 2 YR NOT 0124	USD	944,00	-492 684,46	-0,08
Autres opérations			0,53	-
1747857392#L_2031121	USD	12 000 000,00	-559 143,14	-0,09
1747859292#S_2031121	USD	12 000 000,00	2 296 563,11	0,36
1788550102#S_2027021	USD	30 000 000,00	2 613 046,72	0,40
1903363922#S_2027072	EUR	50 000 000,00	3 791 070,19	0,59
1904096784#L_2027071	EUR	46 000 000,00	-1 221 459,30	-0,19
2067596812#S_2030031	EUR	32 000 000,00	163 771,81	0,03
2068996592#L_2030031	EUR	30 000 000,00	-160 204,92	-0,02
2093784572#S_2033041	EUR	15 000 000,00	89 341,15	0,01
2093784922#L_2043041	EUR	15 000 000,00	-186 661,44	-0,03
2147749562#L_2033051	EUR	32 000 000,00	39 219,72	0,01
2147749772#S_2028051	EUR	32 000 000,00	-82 248,88	-0,01
2155476512#L_2027021	USD	30 000 000,00	-2 371 255,29	-0,37
2199762132#S_2028071	EUR	31 000 000,00	-133 816,92	-0,02
2199762612#L_2033071	EUR	31 000 000,00	175 942,76	0,03
2208088542#S_2028081	EUR	15 000 000,00	-76 514,03	-0,01
2208089782#L_2033081	EUR	15 000 000,00	83 184,80	0,01
Appel de marge EUR	EUR	-2 481 624,44	-2 481 624,44	-0,38
Appel de marge USD	USD	-2 095 490,04	-1 979 211,37	-0,31
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>241 105 939,94</b>	<b>37,34</b>
<b>Dettes</b>			<b>-232 867 450,51</b>	<b>-36,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>13 917 055,23</b>	<b>2,16</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>645 658 859,86</b>	<b>100,00</b>